



## AVIS PUBLIC 2019-008

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **6 mai 2019 à 18 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande 2019-004 visant le 185, chemin des Trois-Lacs, Asbestos.**

Nature et effets : Réduire la largeur minimale, à 21 mètres plutôt que 50 mètres, tel que le prescrit le règlement de lotissement de la Ville d'Asbestos numéro 2006-117 pour les zones 111-R et 109-C.

Donné à Asbestos, Québec, ce 16<sup>e</sup> jour d'avril 2019.

Me Marie-Christine Fraser, greffière